

## CONTRAT PRINTEMPS ETE 2021

N° de contrat

**CIDRE** 

Signer ce contrat signifie que vous **respecterez** vos engagements

~ ~ ~ ~ Veuillez documenter les zones grisées ~ ~ ~ ~

#### Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

GAEC le Courtil Goulipaou

adresse: La Porte Brehand 22640 Plestan

téléphone : 06 70 34 64 23 ou 06 52 32 97 58 e-mail : courtil.goulipaou@hotmail.com

désignés ci-après « le producteur » d'une part, et :

Nom	Prénom	
adresse		
téléphone		
e-mail		

désigné ci-après « l'adhérent » d'autre part.

## L'objet du contrat

Le présent contrat concerne la livraison hebdomadaire par le producteur de cidre. La commande est payée d'avance par l'adhérent au producteur. Le tableau joint en annexe précise le nombre et le type de produits choisis par l'adhérent. Cette annexe doit obligatoirement être jointe au contrat pour que celui-ci soit valide.

La distribution aura lieu dans l'ancienne école des Charrières, rue Saint-Anne à Quévert, chaque mercredi entre 18h00 et 19h30 aux dates précisées sur le tableau joint en annex sauf cas exceptionnel qui ferait l'objet d'une information particulière par Amap'arcelle Solidaire.

### La durée du contrat

La durée du contrat est de 6 mois. Il prend fin à la dernière distribution.

## Les engagements réciproques

L'adhérent s'engage à :

- payer d'avance en remettant au producteur de l'Amap'arcelle Solidaire la totalité des chèques correspondant aux choix indiqués sur le tableau. Les chèques sont libellés au nom du producteur, à qui ils seront remis à chaque échéance.
- participer à l'organisation d'au moins une distribution au cours de l'année.
- **venir chercher** sa commande au jour et à l'heure prévus pour la distribution, ou se faire représenter.

Le producteur s'engage à :

- élaborer ses produits en respectant les principes de l'agriculture paysanne rappelés dans la charte des AMAP.
- **livrer** les produits choisis par l'adhérent au jour et à l'heure prévus pour la livraison.

### L'adhérent déclare avoir réglé sa cotisation 2020/2021 à l'association

Fait à Quévert	LE PRODUCTEUR	L'ADHÉRENT
DATE		
SIGNATURE		



# CONTRAT PRINTEMPS ETE 2021

N° de contrat

## **CIDRE**

Signer ce contrat signifie que vous  $\underline{\text{respecterez}}$  vos engagements

~ ~ ~ ~ Veuillez documenter les zones grisées ~ ~ ~ ~

Produit	Cidre Dretengoule Brut	Cidre Dretengould Brut	Cidre e Dretengoul Brut	Cidre Gaz d le Chistr	e Cidre Gaz d Chistr	e Cidre Ga Chis				dre Mouette et Chardon
prix unitaire	9.50	18.00	35.00	9.50	18.00	35.0	0 11.	50 2	2.00	44.00
Dates	3 bouteilles	6 bouteilles	s 12 bouteille	es 3 bouteilles	6 bouteilles	12 boute	eilles 3 bout	eilles 6 bo	outeilles 1	2 bouteilles
05/05/2021										
02/06/2021			5 —	<u> </u>		$\bar{1}$	$\exists \exists$	==		$\overline{}$
07/07/2021			<u> </u>	5 —		$\bar{j}$	$\exists \equiv$	$\equiv$ $\equiv$	$\equiv$	
04/08/2021				5			$\exists$ $\equiv$			
01/09/2021				5	5		==			
06/10/2021										
Produit	Cidre au miel	Cidre au miel	Cidre découverte	Cidre A découverte	peritif Rayée E d'Soulaï	au de vie	Vinaigre de cidre	Vinaigre de cidre	Vinaigre d	_
orix unitaire	11.50	22.00	10.20	20.30	13.00	28.00	3.20	2.20	3.90	3.90
Dates	3 bouteilles		brut/ 1 gaz de	6 bouteilles : 2 brut/ 1 demi- sec/1 gaz de chistr/ 1 mouette et chardon/ 1	1 bouteille 1	bouteille	75 cl	50 cl	75 cl	75 cl
05/05/2021										
02/06/2021										
07/07/2021										
04/08/2021										
01/09/2021										$\exists \sqsubseteq$
06/10/2021									J [	

NB: Quel que soit votre c	hoix, la totalité de	s chèques doit	être remise au	producteur le jou	ır de la première
livraison au plus tard.					

Nombre de chèques:
Montant du/des chèques: